

ENGAGEMENT POUR UNE ALIMENTATION ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE

- D'installations électriques de type Forain, marché, manifestation publique, etc (durée \leq 28 jours)
- D'installations électriques de Chantier (durée $>$ 28 jours)

Date d'effet souhaitée :

1- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET DU POINT D'INSTALLATION

Je soussigné(e),

Prénom et Nom / Raison Sociale :

SIREN (pour une entreprise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés) :

Propriétaire Professionnel

Adresse de facturation :

N° : Complément de n° : Voie :

Escalier : Etage : Bâtiment :

Code postal : Commune :

Mail :@..... Téléphone fixe / portable :

Demande à SICAE EST l'alimentation électrique temporaire de l'installation :

Adresse du Point d'Installation :

N° : Complément de n° : Voie :

Escalier : Etage : Bâtiment :

Code postal : Commune :

Pour une durée allant du au

(12 mois maximum si c'est un chantier, conformément à l'article 1^{er} - alinéa 3 - du décret n°72.1120 du 14 décembre 1972).

2- CHOIX DE VOTRE PUISSANCE

SICAE EST mettra à ma disposition sous 10 jours ouvrés, le matériel de raccordement nécessaire à mon alimentation dont la location me sera facturée mensuellement (voir catalogue des prestations de SICAE EST).

- Un coffret de chantier de 3 à 36 kVA.

Puissance demandée :

- Mono 2 fils. Puissance demandéekVA de 3 à 12 KVA mono (de 15 à 60 ampères sur une seule phase)
- Triphasé 4 fils. Puissance demandée kVA de 12 à 36 kVA tri (de 20 à 60 ampères / phase)

Dans la cadre d'une fourniture d'électricité assurée par SICAE EST, la tarification appliquée sur l'abonnement et l'énergie résultera de l'application des tarifs réglementés de vente d'électricité.



l'énergie du territoire

3- ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Ce raccordement à caractère temporaire est uniquement destiné à l'alimentation de mon installation décrite ci-dessus.

Il ne saurait en aucun cas servir à d'autres fins et/ou à l'alimentation d'une installation électrique définitive, par exemple alimenter l'installation intérieure d'une habitation, d'un local sans délivrance au préalable du certificat de conformité (CONSUEL). Je reconnais que SICAË EST pourra donc, même sans préavis, effectuer la suppression de la fourniture d'énergie électrique au point de livraison indiqué en cas de manquement à cette interdiction ainsi que, bien entendu, à l'issue de la période fixée par le présent engagement.

Conformément à la norme NF C15-100, un dispositif de protection à courant résiduel assigné au plus égal à 30 mA est installé en aval de l'appareil de coupure général. Cette disposition nécessaire en vue d'assurer la protection des personnes et des biens a été prise au niveau de mes installations, conformément aux règlements en vigueur. En conséquence, je dégage SICAË EST de toute responsabilité pour tous dommages matériels et corporels causés directement ou indirectement par l'énergie électrique fournie en aval du point de livraison indiqué.

J'ai bien pris connaissance de la norme et des dispositions ci-avant et m'engage à m'y conformer

Cette demande devra être transmise par courrier ou mail à SICAË EST à l'une des adresses indiquées en bas de page. Vous devez également être titulaire d'une offre de fourniture d'électricité au titre du branchement provisoire.

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et confirme ma demande d'installation d'un branchement provisoire selon les conditions précisées ci-dessus.

Fait à Le

Signature du demandeur ou représentant,